



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités territoriales
et de la coordination interministérielle**

Bureau de la coordination interministérielle
Affaire suivie par : Emilie SCHUMMER
Tél : 03.84.77.71.45
mél : emilie.schummer@haute-saone.gouv.fr

Vesoul, le 14 JAN. 2026

Le préfet de la Haute-Saône

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département

Objet : travaux de conservation cadastrale.

PJ : 1.

Vous trouverez, sous ce pli, à titre de notification, un exemplaire de mon arrêté n°70-2026-01-09-00002 du 9 janvier 2026 relatif à l'organisation des travaux de conservation cadastrale en 2026.

Il vous reviendra d'afficher cet arrêté en mairie 10 jours au moins avant le début des travaux dont la date sera portée à votre connaissance par la direction départementale des finances publiques.

Pour le préfet et par délégation
La directrice


Cécile LECLERCQ-POULIN.